2690 - a Dialogue sérieux avec un chrétien

question

J’ai jeté un regard sur votre site et m’en suis réjouie.Je suis une étudainte chrétienne à une école religieuse et je voudrais apprendre davantage.Je voudrais connaître votre avis sur ce qui suit et savoir si c’est exact ?
En Islam, le paradis serait une affaire de vin, de femmes et de chants, et la voie qui y mène passerait par l’éloignement de ces choses ici-bas pour en être récompensé dans l’au-delà, pourvu qu’en plus de leur abandon ici-bas, on se conforme aux cinq piliers de l’Islam.
En Islam, il n’existe aucune garantie du salut.On vous dit tout simplement : suis cette voie ici-bas et ton salut pourrait être assuré par Allah.Il n’ y a aucune garantie.Je n’aime pas vivre de cette manière , sans garantie.
Je sais que les musulmans ne croient pas au péché originel.Mais, sans tenir compte du fait que l’on est né porteur du péché ou pas, n’êtes-vous pas d’accord avec moi sur le fait l’homme est naturellement pécheur et très enclin au péché ? Que doit il faire par rapport à ses péchés et actes de désobéissance ?
Je comprends que le repentir existe.Mais il n’ y a aucune possibilité de s’assurer le salut auprès d’Allah.
C’est pourquoi Dieu a envoyé son fils pour qu’il fût crucifié sur la croix dans notre intérêt et pour nous débarrasser de nos péchés passés, présents et futurs.
Il n’ y a aucune garantie du salut en Islam.C’est vraiment horrible de vivre sans la garantie du salut.Vivre sa vie sans savoir si l’on a accomplit en matière de bonnes œuvres ce qui suffit pour assurer votre salut au jour de sa Résurrection, sans savoir si l’on a assez prié ou pas ?…C’est vraiment horrible.
J’ai interrogé un bon nombre de mes collègues musulmans pour savoir s’ils sont sûrs de leur accès au paradis ou en enfer après leur mort.Mais je n’ai pas reçu une réponse affirmative.En effet, il n’ y a aucune garantie du salut en Islam parce que l’on ne croit pas que le salut passe par la croyance au Jésus et que l’Islam enseigne à ses adptes de ne compter que sur leurs œuvres.

Par ailleurs, si je voulais être musulmane, je ne pourrrais pas y parvenir.Si les musulmans croient qu'ils constituent une communauté élue, pourquoi ne propagent-ils pas leur religion ? Suffit-il de se croire chanceux pour avoir été né musulman ?
Quand une personne veut devenir chrétien, il peut le faire.N'importe qui peut devenir chrétien en quelques secondes.Je n'étais pas chrétienne à ma naissance.Les chrétiens affirment résolument que le Christ constitue l'unique voie vers le Seigneur.Jésus Christ a lui-même dit : Je suis la voie. Je suis la vérité .Je suis la vie.Personne ne peut arriver au Père sans passer par ma voie. Il n'a pas dit : Je suis l'une des voies. Mais il a bien dit M Je suis la voie. Il a dit encore : Le père et moi,nous sommes un.
Je ne comprends pas comment une personne peut se détourner de ces vérités, à moins qu'il s'agisse de quelqu'un qui ne les a pas entendues.Je désir obtenir une réponse et un commentaire de votre part.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Nous apprécions hautement que vous vous soyenz adressé à nous pour poser des questions à propos de votre compréhension de certains aspects de l'Islam.Nous espérons pouvoir discuter un certain nombre de questions et porter des corrections à certaines de vos perceptions afin de parvenir à une vérité convaincante:

1.Ce que vous avez mentionné à propos de la foi islamique, à savoir qu'elle fait du paradis un lieu de réjouissances, où vins ,femmes et musique sont offerts à tous, procède d'une vision réductrice comparée au contenu du crédo exact à ce sujet.En effet,les réjouissances du paradis ne sont pas exclusivement matérielles,car elles intéressent aussi l'âme et se traduisent par la quiétude et la satisfaction d'Allah le Transcendant le Très Haut , et le repos dans Son voisinage.Bien plus,la plus grande réjouissance au paradis consiste dans la contempolation du Maître Transcendant et Très Haut.Quand les pensionnaires du paradis verront Son généreux visage,ils oublieront toutes les autres formes de réjuoissances auxquelles ils auront accès.Pourtant le paradis contient tout ce

que les âmes peuvent convoiter,tout ce qui fait plaisir aux yeux. En plus, on n'y entend point de paroles futiles ou péchéresses,mais seulement: paix,paix..Nul ne sait ce qui est réservé aux habitants du paradis en fait de récompenses contre les oeuvres qu'ils auront accomplies.En somme les réjouissances du paradis ne se limitent pas à ce que vous avez mentionné;elles couvrent un domaine plus vaste.

2.Votre opinion selon laquelle l'entrée au paradis est obtenue au prix de l'abandon d'interdits déterminés que l'homme pourra faire au paradis est également une grande erreur,si on le prend au sens général.Car l'Islam est une religion qui recommande l'action et ne consiste pas en un seul abandon d'actes.Aussi ne pourrait-on assurer son salut qu'en exécutant les ordres.Il ne s'agit donc pas seulement de renoncer aux choses prohibées;il faut à la fois observer les obligations et s'abstenir des prohibitions.

A propos du paradis,ses réjuoissances ne consistent pas exclusivement dans ce qui était interdit dans la vie d'ici-bas et qu'on rendra licite pour compenser des frusturations antérieures.Bien au contraire,bon nombre desdites réjouissances étaient déjà autorisées dans la vie antérieure.Le mariage, licite ici-bas, fera partie des réjuoissances.Il en est de même des délicieux fruits tels que la grenade,la figue ainsi que le miel.En outre,les nuisances inhérentes aux aliments interdits ici-bas sont éliminés dans l'au-delà.C'est le cas notamment du vin,boisson dont le très Haut dit: » Elle n' offusquera point leur raison et ne les enivrera pas. « (Coran,37:47) Autrement dit,il ne perturbe pas les fonctions mentales et n'occasionne ni migraine ni maux de ventre.Le vin paradisiaque est essentiellement différent de celui d'ici-bas.Aussi faut-il retenir que les réjouissances du paradis ne consistent pas exclusivement dans la levée de l'interdiction des choses prohibées ici-bas.

Il convient de signaler qu'il exsiste des choses interdites dont l'abandon ne sera pas récompensé par la fourniture de choses similaires dans la vie future.Ceci est valable aussi bien dans le domaine alimentaire que dans celui des actes et propos.Aussi le poison, interdit de consommation ici-bas, ne saurait faire l'objet de réjouissance dans l'au-delà.Il en est de même de la sodomie, de l'inceste et d'autres pratiques interdites partout.Ce qui est évident,Allah soit loué.

2.Quant à l’existence d’une garantie de l’accès au paradis sans laquelle,selon vous,la vie de l’individu devient très malheureuse,elle constitue plutôt le résultat d’une mauvaise conception (des réalités islamiques).Vous auriez pu dire à juste tire: si chaque personne disposait de la garantie d’accéder au paradis,ce serait desastreux dans la mesure où l’ndividu jouissant d’une telle garantie pourrait commettre toute sortes d’interdits.

Des criminels juifs et chrétiens perpétuent souvent leurs actes en se fondant sur de fausses garanties ou sur des attestaions de pardon ou de demande de pardon délivrées par des religieux.Notre Maître nous a informé de leurs agissements en ces termes: Et ils ont dit: "Nul n' entrera au Paradis que Juifs ou Chrétiens". Voilà leurs chimères. - Dis: "Donnez votre preuve, si vous êtes véridiques". (Coran,2:111).La question de l’accès au paradis,chez nous,musulmans,ne dépend pas de nos passions ou de celles des autres selon ces propos de notre Mître: Ceci ne dépend ni de vos désirs ni des désirs des gens du Livre. Quiconque fait un mal sera rétribué pour cela, et ne trouvera en sa faveur, hors d' Allah, ni allié ni secoureur. (Coran,4:123).

Voici un aperçu sur le crédo musulman à propos de la garantie du destin:

L’Islam assure à tout musulman sincère qui demeure obéissant à Allah jusqu’à sa mort qu’il entrera certainement au paradis.Allah le Très Haut dit dans le Coran: Et quant à ceux qui ont cru et fait de bonnes œuvres, Nous les ferons entrer bientôt aux Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, pour y demeurer éternellement. Promesse d' Allah en vérité. Et qui est plus véridique qu' Allah en parole? (Coran,4:122) Le très Haut dit encore: Allah a promis à ceux qui croient et font de bonnes œuvres qu' il y aura pour eux un pardon et une énorme récompense. (Coran,5:9).Il dit encore: aux jardins du séjour (éternel) que le Tout Miséricordieux a promis à Ses serviteurs, (qui ont cru) au mystère. Car Sa promesse arrivera sans nul doute. (Coran,19:61) et « Dis: "Est- ce mieux ceci? ou bien le Paradis éternel qui a été promis aux pieux, comme récompense et destination dernière? « (Coran,25:15) et Mais ceux qui auront craint leur Seigneur auront (pour demeure) des étages (au Paradis) au-dessus desquels d' autres étages sont construits et sous lesquels coulent les rivières. Promesse d' Allah! Allah ne manque pas à Sa promesse. (Coran,39:20).

De même l’Islam assure au mécréant qui se détourne de l’ordre d’Allah le Majestueux qu’il entrera certainement en enfer.Le Très Haut dit à ce propos: Aux hypocrites, hommes et femmes, et aux mécréants, Allah a promis le feu de l' Enfer pour qu' ils y demeurent éternellement. C' est suffisant pour eux. Allah les a maudits. Et pour eux, il y aura un châtiment permanent. (Coran,9:68) et Et ceux qui ont mécru auront le feu de l' Enfer: on ne les achève pas pour qu' ils meurent; on ne leur allège rien de ses tourments. C' est ainsi que Nous récompensons tout négateur obstiné. (Coran,35:36) et dit à propos du discpurs qui sera adressé aux mécréants: Voici l' Enfer qu' on vous promettait. Brûlez- y aujourd'hui, pour avoir mécru". (Coran,36:63-64).

La promesse d’Allah se réalisera dans les deux cas, conformément à ce qu’Il dit de la situation qui se dégagera après le jour de la Résurrection: Les gens du Paradis crieront aux gens du Feu: "Certes, nous avons trouvé vrai ce que notre Seigneur nous avait promis. Avez- vous aussi trouvé vrai ce que votre Seigneur avait promis?" "Oui", diront- ils. Un héraut annoncera alors au milieu d' eux: Que la malédiction d' Allah soit sur les injustes, (Coran,7:44).

Aussi tout croyant auteur de bonnes oeuvres et qui deumeure tel quel jusqu’à sa mort entrera certainement au paradis, et tout mécréant auteur de mauvaises oeuvres et qui persiste dans la mécréance jusqu’à sa mort entrera certainement en enfer.

Par ailleurs, un des grands enseignements de l’Islam consiste,pour le croyant, à vivre entre la peur et l’espérance;il ne doit pas se juger digne du paradis,car il est vulnérable au changement et ne sait pas son état à l’arrivée de la mort.Il ne doit pas non plus se juger digne de l’enfer,car cette attitude revient à deséspérer de la miséricorde d’Allah et relève du deséspoir interdit.Il doit plutôt perpétuer les bonnes oeuvres tout en espérant en être récompensé par Allah, comme il doit éviter les méfaits par craine du chatiment d’Allah.S’il commet un péché,il doit se repentir pour obtenir le pardon et s’épargner ainsi le chatiment dans le feu.Allah pardonne à celui qui se repent à Lui.Si le croyant craint que ses bonnes actions soient insuffisantes, selon votre expression,cela doit l’inciter à oeuvrer davantage dans la peur et l’espérance.Mais quelle que soit l’importance de ses bonnes actions,il ne doit pas les surestimer, car une telle attitude entraîne sa perdition.Il doit plutôt poursuivre les bonnes actions tout en espérant la récompense et en craignant que ses actions

soient entachées du désir d’être vu et apprécié,de l’orgueil et de nuulité,comme le dit Allah le Très Haut dans la description des croyants: ... qui donnent ce qu' ils donnent, tandis que leurs cœurs sont pleins de crainte (à la pensée) qu' ils doivent retourner à leur Seigneur..... (Coran,23:60).

Aussi le croyant doit-il poursuivre les bonnes oeuvres entre l’espérance et la craine jusqu’à ce qu’il rencontre Allah cramponné à la foi en l’unicité absolue d’Allah et ayant accompli de bonnes oeuvres.Il obtient alors l’agrémet du Maître et Son paradis.

Si vous aviez bien refléchi,vous auriez compris qu’il y a là des motifs valables pour l’action et que la droiture dans la vie d’ici-bas est à ce prix.